Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / E.R. 2004
Marché passé avec l'entreprise STAMELEC
- Avenant n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise STAMELEC pour l'exécution des travaux prévus au programme d'électrification rurale 2004.

Le marché initial concernait la réalisation de 7 extensions BT et d'un renforcement de réseau.

Par marché notifié le 27 juillet 2005 et suite à une procédure adaptée, la réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise STAMELEC pour un montant de **58 145.36 € TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

L'avenant proposé comprend :

▪ une modification de l'extension BT vers M. AARON Georges sur le Chemin Bellecombe (suite à un refus de signature d'une convention de passage, il a été préconisé une modification du tracé. Cette modification doit se faire en sous terrain, compte tenu de l'existence d'une ligne haute tension dans la nouvelle emprise retenue).
=> Le coût des travaux supplémentaires correspondant est de **1 524.06 € TTC.**

▪ une modification de l'extension BT vers la famille FILO sur le Chemin Kerbel (suite à des désaccords pour la signature des conventions de passage, il a été proposé de démarrer l'extension à partir du Chemin Bassin Bleu. Pour permettre la traversée de la ravine, il a fallu trouver une emprise foncière stable et susceptible de supporter les efforts des supports d'implantation).
=> Le coût supplémentaire est de **1 942.13 € TTC.**

▪ une modification de l'étude pour le renforcement BT sur le Chemin Lacroix. (nécessité de modifier l'emplacement du passage du câble suite à la réalisation d'une construction dans la zone concernée).
=> Le coût correspondant des travaux supplémentaires est de **904.99 € TTC.**

Globalement, le cumul des travaux supplémentaires s'élève à la somme de **4 371.17 € TTC,** soit une augmentation du marché de **+ 7.52 %.**

Les délais d'exécution du marché sont prolongés d'un mois.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 décembre 2005, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant correspondant.

Le nouveau montant du marché serait de **62 516.53 € TTC.**

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve **l'avenant n° 1** à intervenir avec l'entreprise **STAMELEC**, tel que présenté

- autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNIES